

Barème des frais

Barème des frais de déplacement, restauration, et hébergement



Applicable du 01/01/2021 au 31/12/2021

ICS-Informatique - 88 avenue des Ternes - 75017 PARIS.

Déplacement

- En véhicule personnel, quel qu'en soit la puissance ou le mode de motorisation : 0.405 EUR/KM
- Transports en commun : frais réel, sur présentation du titre de transport

Restauration

	Paris	Métropoles	Province
Petit déjeuner	15,00 €	12,00 €	8,50 €
Repas midi	25,00 €	20,00 €	15,00 €
Repas Soir	35,00 €	30,00 €	25,00 €

Hébergement

	Paris	Métropole	Province
Forfait par nuit	140,00 €	125,00 €	85,00 €

Révision

Le présent barème est révisable annuellement, ou dès lors qu'une variation d'inflation s'établit à plus de 10% depuis la version précédente.

From:

<http://extranet.gestan.fr/> - **Extranet Gestan**

Permanent link:

<http://extranet.gestan.fr/doku.php?id=wiki:contrats:baremeffrais>

Last update: **19/11/2021 11:59**

